

A

Madame Valérie PECRESSE
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche

Madame la Ministre,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le mouvement de grève des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (IADE).

En effet, vous ne pouvez ignorer que les IADE sont mobilisés depuis le 11 Mars dernier (suite au protocole d'accords signé le 2 Février et à l'ajout le 22 Février de l'article 30 au projet de loi sur le renouveau du dialogue social) et que beaucoup d'hôpitaux sont en grève illimitée depuis le 4 Mai.

L'amertume et le désespoir ont laissé place à une détermination sans borne conduisant au très regrettable épisode, le 18 Mai dernier, de l'envahissement des voies de la gare Montparnasse. Nous, d'habitude si posés et coutumiers d'un sang froid indispensable au bon exercice de notre métier, avons laissé s'exprimer notre colère en réponse au sacrifice orchestré de notre profession sur l'autel de la réforme LMD.

En effet, nos collègues infirmières généralistes sont en passe d'obtenir le niveau grade licence.

Les IADE demandent par conséquent au vu de leur spécialisation de 24 mois supplémentaire, de leurs compétences et des responsabilités qui en découlent, l'obtention d'un niveau Master II professionnel et des grilles indiciaires correspondantes.

Vous n'êtes pas sans savoir, Madame, que notre formation n'est pas uniquement basée sur la pratique et qu'elle comporte un contenu théorique conséquent de 700 heures. Ce contenu a été pensé, dispensé et validé par les plus éminents médecins anesthésistes réanimateurs français. Les IADE se permettent de vous rappeler que L'annexe II de l'arrêté du 17 janvier 2002 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste en précise son contenu.

Par conséquent les IADE estiment que leur cursus de spécialisation, d'une durée de 2 ans, comprenant : 3670 heures de formation dont 700 heures de formation théorique, plus le Travail d'Intérêt Professionnel, suffisent pour valider les 120 ECTS nécessaires à l'obtention du master II professionnel, sans pratiques avancées supplémentaires.

La qualité des soins ne peut s'opérer qu'avec des professionnels de santé compétents et reconnus.

L'anesthésie est une spécialité complexe et ardue, de par les connaissances qu'elle nécessite et les contraintes qu'elle impose.

Nous sommes les collaborateurs exclusifs et attirés des Médecins Anesthésistes Réanimateurs et les derniers infirmiers spécialisés à détenir une exclusivité de compétences.

Dès lors, nos revendications, loin d'être triviales, témoignent de notre attachement à cette belle spécialité médicale et surtout à sa sécurité.

L'exclusivité de compétences implique une exclusivité de traitement.

C'est pourquoi nous vous sollicitons, afin d'avoir l'obligeance de gérer personnellement ce dossier pour permettre l'obtention du master II professionnel effective pour la fin de l'année 2010, comme précisé par Mme BACHELOT-NARQUIN.

L'accélération de ce processus de masterisation, qui devrait débiter avec votre cabinet le 5 juillet prochain, serait de nature à calmer une profession cernée par le mépris affiché de son ministère de tutelle.

Un communiqué daté et signé de votre part, confirmant ces engagements, permettrait de désamorcer une crise qui menace de contagion l'hôpital dans son ensemble.

Soyez assurée, Madame, que notre détermination ne faiblira pas. Nous poursuivrons cette lutte dans un seul et même but : la reconnaissance statutaire de nos compétences théoriques et techniques afin que perdurent la qualité et la sécurité anesthésiques.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame La Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'ensemble des Collectifs IADE
Damien GUILLOU et Fabrice DEHOVE